



# Le Saint-Siège

---

## **DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AU SYNODE DES EVEQUES UKRAINIENS**

*Lundi 9 février 1991*

*Monsieur le Cardinal,  
vénérés frères dans l'épiscopat,*

Huit mois après notre dernière rencontre, je suis heureux de vous saluer à nouveau ici, à Rome, près de la tombe de saint Pierre et de celle de saint Josaphat, archevêque de Polotsk.

En juin dernier, notre première rencontre avait eu lieu après 50 ans de souffrances de l'Église en Ukraine qui, malgré la dure persécution, était sortie des catacombes vivante et dynamique. L'importance de cette réunion venait du fait que, pour la première fois, toute votre hiérarchie était rassemblée autour de la personne du successeur de Pierre, venue aussi bien de l'Ukraine que de votre diaspora dans le monde.

Retournés dans vos évêchés et auprès de vos fidèles, vous avez pu les assurer de ma vive sollicitude de Père et pasteur de l'Église universelle. En réalité, ce Siège apostolique n'a jamais cessé d'affirmer son très vif intérêt pour l'Église catholique de rite byzantin ukrainien, supprimée pendant plus d'un demi-siècle. Grâce soient rendues à Dieu qui nous a accordé de voir couronnés nos efforts pour la réorganisation de vos communautés. Tout dernièrement, il a également été possible de pourvoir des diocèses de rite latin en Ukraine, et notre gratitude envers Dieu en est encore plus grande.

En cette circonstance, je voudrais mentionner un événement qui s'est produit au cours du dernier Synode des évêques, ici à Rome, en octobre dernier. Au cours de cette Assemblée, a eu lieu la promulgation du Code de droit canonique pour les Églises orientales, qui entrera en vigueur à partir du 1er octobre prochain. Ce Corps de lois canoniques est un don et une aide pour la vie et le développement de toutes les Églises orientales. C'est donc le vif désir de ce Siège apostolique

que l'Église en Ukraine, s'appuyant sur les normes canoniques qui ont été promulguées, puisse toujours davantage prospérer et assumer avec une vigueur pastorale nouvelle la mission qui lui a été confiée (cf. *Orientalium Ecclesiarum*, 1).

L'actuel Synode de la hiérarchie ukrainienne, encore convoqué en dehors des frontières de la province ecclésiastique de Galicie, avait pour but de soumettre au pasteur suprême de l'Église certaines propositions pour le gouvernement pastoral d'importantes circonscriptions ecclésiastiques.

Votre préoccupation à l'égard du bien et du développement de toutes et de chacune des éparchies de l'Église en Ukraine et dans la diaspora rencontre notre propre sollicitude, afin que s'épanouisse toujours davantage cette Église qui est née lors du baptême de la Rus' de Kiev et qui a commencé à vivre le second millénaire de son existence.

Vénérés Frères dans l'épiscopat! En ce moment historique, je vous redis la parole et l'avertissement de l'Apôtre des nations: «Je vous exhorte à mener une vie digne de l'appel que vous avez reçu: en toute humilité, douceur et patience, supportez-vous les uns les autres avec charité; appliquez-vous à conserver l'unité de l'Esprit par ce lien qu'est la paix. Il n'y a qu'un Corps et qu'un Esprit, comme il n'y a qu'une espérance au terme de l'appel que vous avez reçu; un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême; un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, qui agit par tous et est présent en tous» (Ep 4, 1-6).

Puisse notre rencontre fraternelle renforcer l'espoir que l'Église de rite byzantin-ukrainien pourra progresser toujours davantage, pour la plus grande gloire de Dieu et le bien des âmes.

En gage de cette particulière grâce divine, nous vous accordons de tout cœur, à vous-mêmes, à vos fidèles, particulièrement aux prêtres, aux moines et aux religieuses, notre bénédiction apostolique.